

CONSEIL MUNICIPAL DE TAUVES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vendredi 3 juillet à vingt et une heures, le Conseil Municipal de TAUVES, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERRE Christophe, Maire.

Etaient présents : SERRE Christophe, VERGNOL Christophe, GIAT Laurent, BOYER Marie-Noëlle, DAUPHIN Bernard, GREGOIRE Bernard, SERRE Léa, BOYER MUNOZ Dominique, FALGOUX Jean-Louis, BONHOMME Didier, MANY Maxime, GAY Fabrice, BALLET Catherine, BERTRAND Régis, ESPINOUZE Sandrine

Secrétaire de séance : Léa SERRE

Date de convocation : 30 juin 2020

Lieu de la réunion : salle des expositions pour les règles de distanciation sociale

Mot d'accueil du Maire

Christophe SERRE intervient en tant que Maire « Il me revient d'accueillir le nouveau conseil municipal avant de céder la présidence de séance, dans quelques instants, au doyen d'âge de cette nouvelle assemblée. Je souhaite la bienvenue aux 10 élus du 15 mars et aux 5 élus du 28 juin. Mais avant cela et compte tenu que 9 élus de la mandature 2014-2020 ne sont plus là, je voudrais solennellement citer et remercier les élus qui ne se représentaient pas ou qui n'ont pas été réélus. 7 avaient fait le choix de ne pas se représenter et 2 n'ont pas été réélus.

Alexia ROUX, Anthony DAVID, Sébastien MARTIN, Valérie BOUCHEIX, Régis CASSON, qui ont effectué un mandat et ont tous connu des évolutions notamment professionnelles qui ne leur ont pas permis de poursuivre leur engagement municipal.

Marie-Claude DAUPHIN qui a souhaité se retirer après deux mandats au service de la commune et notamment dans le domaine social avec l'ancien syndicat d'aides ménagères mais aussi la vie locale et tous les dossiers de la commune.

Céline DESPREZ, qui était nouvelle élue et adjointe depuis 2014 à qui il a manqué deux petites voix pour être réélue le 15 mars.

André MOLINIER, qui était élu depuis 1989 soit 5 mandats au service de la commune et de la population, et je peux témoigner de son sens de la commune et de sa fine connaissance de la population, j'ai eu un énorme plaisir à le compter à nos côtés ces dernières années

Et enfin Patrick SERRE qui élu depuis 2001 a effectué 3 mandats de Maire-Adjoint et sur lequel ont pouvait toujours compter avec sa compétence, son calme apparent et un grand serviteur de la commune. Je voudrais en tant que Maire leur témoigner à tous de la reconnaissance de la commune.

Je voudrais ensuite saluer la vitalité démocratique de notre commune, comme toujours. Avec 79% de participation au 1^{er} tour et encore 78% au second la population a marqué son énorme intérêt à la commune et aux élus qui la représentent. Et je me dois de souligner le choix clair et sans ambiguïté d'accorder sa confiance à mon équipe, notre équipe pour mettre en œuvre notre projet.

Avoir cette confiance depuis 2008, renouvelée en 2014 et en 2020 est pour nous une reconnaissance,, une grande responsabilité et une exigence pour continuer notre action. Je vais maintenant m'assurer du quorum en procédant à l'appel des élus.

Je souhaite un bon retour à Fabrice Gay et la bienvenue à 8 nouveaux élus, 4 au 1^{er} tour de la liste dynamique et réaliste : Bernard D, Léa S, Dominique B et Jean Louis F, et 4 nouveaux de la liste tout simplement pour Tauves, Maxime M, Catherine B, Régis B et pour terminer Sandrine E. »

Suite à l'introduction effectuée par le Maire, c'est le doyen de séance, Bernard DAUPHIN qui a alors procédé à l'organisation de l'élection du Maire.

1 – Installation du Conseil Municipal

Voir le procès verbal de l'élection du Maire

Election du Maire

Bernard DAUPHIN demande s'il y a des candidats au poste de Maire. Léa Serre propose la candidature de Christophe Serre. Fabrice Gay se déclare aussi candidat.

Le scrutin est organisé. Avec 10 voix pour Christophe SERRE et 5 pour Fabrice GAY, Christophe SERRE est déclaré élu Maire de la commune de Tauves.

Bernard DAUPHIN lui redonne la présidence de séance.

Dans une brève allocution, Christophe SERRE précise que « dans quelques instants il va falloir fixer le nombre d'adjoints et les élire mais avant cela je tiens à vous remercier de votre confiance et c'est un grand d'honneur de recevoir la confiance des administrés et du conseil municipal pour un 3^{ème} mandat consécutif. Être élu c'est bien, mais être réélu et durer c'est encore mieux.

Depuis quelques mois nous semblons redécouvrir le rôle primordial des maires à la tête des communes, ce fut le cas avec la crise des gilets jaunes et actuellement avec la crise sanitaire du coronavirus. J'espère que les discours pour séduire les maires seront suivis d'un certain nombre d'évolutions positives en direction des communes. Je tiens juste à témoigner du caractère à la fois très complet et totalement passionnant de ce mandat qui est en prise directe et permanente avec la population.

Mais si seul on croit aller plus vite, c'est ensemble que l'on va plus loin et je tiens d'une part à remercier mon équipe, expérimentée et renouvelée, et ouvrir le travail d'équipe à toutes les bonnes volontés du conseil municipal ou plus largement dans la population.

Ce nouveau mandat commence par l'incertitude sanitaire, économique et sociale liée au coronavirus. Il suppose de notre part beaucoup de précision dans nos choix et décisions. Pour ce nouveau mandat nous allons faire évoluer la gouvernance et chercherons à avoir des échanges encore plus directs avec la population. Nous proposons de passer de 4 à 3 adjoints et je vous dirai ensuite quelques mots de notre nouvelle organisation ».

Le conseil municipal vote le nombre d'adjoints fixé à 3. Puis les adjoints sont élus au scrutin uninominal l'un après l'autre.

1^{er} Adjoint : Christophe VERGNOL élu avec 10 voix et 5 votes blancs

2^{ème} Adjoint : Laurent GIAT élus avec 10 voix et 5 votes blancs

3^{ème} Adjoint : Marie-Noelle BOYER élue avec 10 voix et 5 votes pour Fabrice GAY

Fabrice GAY indique que son groupe pensait pouvoir prétendre à un poste d'adjoint puisque représentant 1/3 des élus. Christophe SERRE précise que lorsque l'on veut participer à un exécutif on établit des contacts en amont ce qui n'a pas été le cas.

Puis le Maire précise que cet exécutif sera renforcé par **deux conseillers délégués** : Didier BONHOMME et Léa SERRE. Les délégations des adjoints et des conseillers délégués seront

données lors de la prochaine séance du conseil au moment de la mise en place des commissions. La prochaine réunion mettra en place les commissions, il sera proposé 4 commissions avec, en plus du maire membre de droit, 6 élus dont 4 de la majorité et 2 de l'opposition pour chacune d'entre elle.

En outre les deux Conseillers communautaires seront Christophe SERRE et Jean Louis FALGOUX

La charte de l' élu local est distribuée et le Maire en donne lecture. Il invite chacune et chacun à faire preuve de discernement dans ses propos, ses prises de positions, y compris sur les réseaux sociaux où l'on voit des choses insupportables, je pense à ces élus d'une commune qui font un doigt d'honneur. Nous sommes élus pour représenter la population et notre comportement est important et doit être digne.

Il est proposé de compléter l'ordre du jour de la manière suivante : Pouvoir à un élu pour la signature des ventes de parcelles. **Le Conseil Municipal donne son accord** pour cette délibération supplémentaire à l'ordre du jour initialement fixé.

Le procès-verbal de la séance du 26 février 2020 est approuvé (uniquement pour élus qui étaient présents le 26/02/2020).

1 – Convention pour CLSH juillet et août avec la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Noëlle BOYER qui informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée pour que le Centre de Loisirs Sans Hébergement soit maintenu sur la Commune de Tauves, dans l'ancien EHPAD pour les lieux d'activité et dans la cantine scolaire pour les repas, à la place de la Maison Saint Joseph fermée actuellement. Les locaux seront mis à disposition du 6 juillet au 7 août 2020.

La mise à disposition de ces deux lieux par la Commune à la Communauté de Communes sera facturée 100€ par semaine pour l'ex EHPAD et 50€ par semaine pour la cantine.

Un agent est recruté par la Commune et mis à la disposition de la Communauté de Communes pour s'occuper de l'entretien des bâtiments et, la réception des repas et la mise en place du service. La Commune facturera à la Communauté de Communes les heures chargées, consacrées par l'agent à disposition pour le CLSH.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise le Maire à signer la convention et tous autres documents s'y rapportant ;
- charge le Maire de facturer les heures à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense

2 – Vente parcelle du domaine privé à Pont-Vieux

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus par messieurs Philippe MABRU et Adrien LIGNIER proposant d'acquérir les parcelles ZW52 (surface 12m²) et ZW53 (surface 123m²). M. BLANCHARD géomètre s'est déplacé pour borner et a fait parvenir un document d'arpentage.

La parcelle ZW52 est partagée en la ZW52a (9m²) et en ZW52b (3m²)

La parcelle ZW53 est partagée en la ZW53c (45m²) et ZW53d (78m²)

Philippe MABRU désire acheter les parcelles ZW52b et ZW53d et Adrien LIGNIER désire acheter les parcelles ZW52a et ZW53c.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- valide cette vente à Philippe MABRU des parcelles ZW52b et ZW53d pour un total de 81m² au prix de 0,30€ le m² dans l'état et sans travaux ;
- valide cette vente à Adrien LIGNIER des parcelles ZW52a et ZW53c pour un total de 54m² au prix de 0,30m€ le m² dans l'état et sans travaux ;
- précise que les bénéficiaires ont désigné par écrit leur notaire, Maître David DUPIC ;
- autorise le Maire ou un Adjoint à signer les actes correspondants ;

3 – Projet concession Licence IV

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a acheté la licence IV de débit de boissons de Madame Odile GARNIER, et en est propriétaire depuis 12/2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Joseph DI ROSA, propriétaire de la pizzeria les Perce Neige a fait la demande de louer la licence IV pour sa pizzeria. Monsieur DI ROSA a suivi la formation et possède donc le permis d'exploitation. Il propose de mettre à disposition la licence IV.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte de mettre à disposition la licence IV de débit de boissons à Monsieur Joseph DI ROSA pour 6 mois à compter du 9 juillet 2020 moyennant une redevance totale de 600€ ;
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition et tout autre document afférent à ce dossier.

4 – Motion sur le Dragon 63

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante qui sera adressée à Monsieur le Préfet de Région, Madame la Préfète, au Colonel RIVIERE Directeur Départemental du SDIS 63.

Le Dragon 63 assure la sécurité de nos concitoyens et des touristes de notre territoire. Il a été décidé de laisser cet hélicoptère dans le Puy-de-Dôme. Mais il est inacceptable d'avoir pu envisager de déplacer la base de départ à Mende en Lozère. Cette décision aurait pu avoir des conséquences graves.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-Adopte cette motion et précise qu'il souhaite fermement que, dans le futur, le Dragon 63 reste basé dans le Puy-de-Dôme.

5 – Pouvoir à un élu pour représenter le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un élu pour la signature d'actes de vente des parcelles du domaine privé chez Me DUPIC le 9 juillet 2020, le Maire ne pouvant pas s'y rendre.

Le Maire propose de désigner le Premier Adjoint pour lui donner délégation des signatures et tout pouvoir pour représenter la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise la délégation de signature pour représenter le Maire et la Commune de Tauves à M. Christophe VERGNOL, Premier Adjoint

- charge le Maire des démarches nécessaires auprès de Me Dupic pour l'informer de cette délégation de signatures pour les actes de vente à signer le 9 juillet 2020.

6- Questions diverses :

- ouverture Kizou le 4 juillet
- commémoration le 14 juillet 11h30
- prochain conseil le 15 juillet 21h00

Il est précisé que désormais les convocations sont adressées par mail sauf pour les élus qui feraient la demande d'un envoi postal. **la séance est levée à 22h..**